

Ambrières-Les-Vallées

Règlement de l'accueil périscolaire

Année 2023/2024

Les enfants inscrits sont accueillis le matin à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 19h15 dans les locaux du Groupe Scolaire sous la responsabilité de Ruddy Bianay Balcot, Directeur de l'accueil périscolaire chargé de la coordination et assisté de Mesdames Elodie Sineux, Marie-Pierre Mallard, Nadège Duval, Sandra Landemaine, Emilie Chartier, Angélique Esnault, Aline Decahagne, Régiana Riand et Nathalie Lesage.

L'entrée et la sortie s'effectuent par la porte principale de l'école 17 rue des Lauriers.

La porte de l'accueil périscolaire est ouverte jusqu'à 8h40 le matin et dès 16h50 le soir.

Les créneaux horaires d'accueil périscolaire s'établissent comme suit :

Matin	Soir
7h15-8h00	16h30-17h15 (première sortie 16h50)
8h00-9h00 (dernière entrée 8h40 au-delà porte fermée)	17h15-17h45
	17h45-18h15
	18h15-18h45
	18h45-19h15

TARIF IMPOSABLE : 0,64 € le créneau horaire
TARIF NON-IMPOSABLE : 0,61 € le créneau horaire

Pour application du tarif non imposable transmettre OBLIGATOIREMENT, dès réception à la rentrée de septembre une **copie entière** de l'**avis de non-imposition 2023 sur les revenus 2022** (avec formule « vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu » ou ligne « impôt total avant crédits impôt » doit être <ou égal à 1 Pour concubins joindre les 2 avis (sous enveloppe fermée à votre nom).

Pour un enfant arrivant ou quittant en cours de créneau, il sera facturé le créneau complet.

INSCRIPTION ET FACTURATION

L'inscription à l'accueil périscolaire vaut acceptation du règlement.

L'inscription est obligatoire pour pouvoir bénéficier de ce service

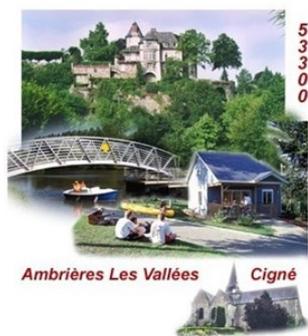
Une seule facturation mensuelle pour l'ensemble des prestations suivantes :

- Accueil périscolaire
- Restaurant scolaire

Un seuil minimum de 15€ dans l'année scolaire par famille pour l'ensemble des prestations est nécessaire pour le déclenchement d'une facture. Sinon, la facture sera automatiquement réclamée pour le coût réel à la dernière facturation de l'année scolaire.

Modalités de règlement :

- par **prélèvement automatique** s'adresser en Mairie muni d'un relevé d'identité bancaire. En cas de deux rejets successifs ce mode de règlement sera annulé. Le prélèvement a lieu le 10 de chaque mois (exemple : pour la facturation du mois de septembre le prélèvement aura lieu le 10 novembre reconductible automatiquement d'année en année).
- par règlement **en espèces** (dans la limite de 300€) ou en **carte bancaire**, muni de votre facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).
- par **chèque bancaire** ou **postal** adressé au comptable chargé du recouvrement SGC MAYENNE Centre des finances publiques 75 rue des Alouettes CS10500 53105 MAYENNE CEDEX.
- par **mandat ou virement** depuis votre compte bancaire sur le compte de la commune inscrit sur la facture.
- sur **internet** en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr en indiquant l'identifiant collectivité et N° de référence se trouvant en haut à gauche de votre facture.



Ambrières-Les-Vallées
Accueil périscolaire
Environnement de travail
Année 2023/2024

L'accueil périscolaire d'Ambrières se déroule avant ou après la classe.

Le matin, il débute à 7h15 et se termine à 9h00.

Le soir, il débute à 16h30 et se termine à 19h15.

La commission jeunesse s'est engagée dans une démarche volontaire et progressive d'amélioration de la qualité de l'accueil de l'enfant.

Un espace de travail sur table encadré est mis en place afin de permettre aux enfants de CE1-CE2 -CM1-CM2 de réaliser leurs devoirs. Ce temps n'est pas une aide aux devoirs.

Ce temps est assuré **chaque mardi et jeudi de 16h45 à 17h15** dans l'enceinte de l'école primaire.

Les enfants concernés ne pourront être pris en charge par leurs parents qu'à partir de 17h30 au Groupe Scolaire **uniquement**.



Je soussigné(e) NOM PRENOM _____ souhaite inscrire

mon fils/ma fille _____ en classe de _____

À l'environnement de travail :

Le mardi de 16h45 à 17h15

Le jeudi de 16h45 à 17h15

Date et signature